

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Elan Japindice

Ce FIA est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0010546531 (Part C)

Objectifs et politique d'investissement

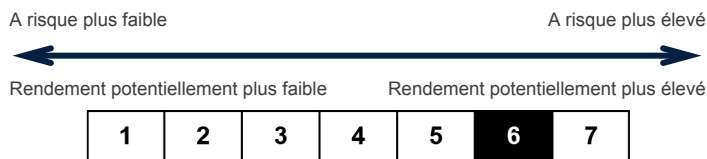
FIA de classification « Actions internationales » et à gestion indicielle étendue, il a pour objectif de répliquer, dans le cadre d'un écart de suivi assez large, l'indice TOPIX®, couvert contre le risque de change, quelle que soit son évolution, en investissant en actifs monétaires libellés en Euro et en achetant parallèlement des contrats sur indice TOPIX®. Toutefois, compte tenu du mode de réplification adopté, lequel est décrit dans la stratégie d'investissement, la performance du fonds pourra s'écarter de celle de l'indice. Ainsi, Elan Japindice aura pour objectif de maintenir l'écart de suivi entre l'évolution de la valeur liquidative du FIA et celle de l'indice à un niveau inférieur ou égal à 4 %, ou s'il est plus élevé, à un niveau inférieur ou égal à 20% de la volatilité de l'indice TOPIX®. Ainsi, le FCP est en permanence exposé à hauteur de 90% au moins sur le marché japonais des actions.

Le FCP pourra être investi en fonction de l'évolution des marchés :

- entre 0 et 100% de l'actif en titres de créance, instruments du marché monétaire et produits de taux ou convertibles ;
- entre 0 et 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et FIA de droit français ou étrangers ou Fonds d'investissement de droit étrangers (dont les parts ou actions d'OPC du groupe Rothschild & Co) ;
- en liquidités, à titre accessoire.

En outre, dans la limite maximum d'une fois l'actif du FIA, ce dernier peut intervenir sur des instruments financiers à terme

Profil de risque et de rendement



- Le niveau de risque de ce FIA est de 6 (volatilité comprise entre 15% et 25%) et reflète principalement son positionnement sur le marché des actions japonaises.
- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.
- La catégorie de risque associée au FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- Le FIA n'est pas garanti en capital.

négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur les risques action et de change. En vue de réaliser l'objectif de gestion, ces interventions se feront à titre d'exposition en vue de reconstituer une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme) et à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat et/ou de devise à terme), aux fins notamment de faire bénéficier le FCP d'une couverture totale et systématique contre le risque de change. En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des futures et options sur actions ou indices, swaps de taux et de devise.

L'exposition globale au marché action, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 100%.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.
- Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	2,50%

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	1,20%
--------------------------------------	-------

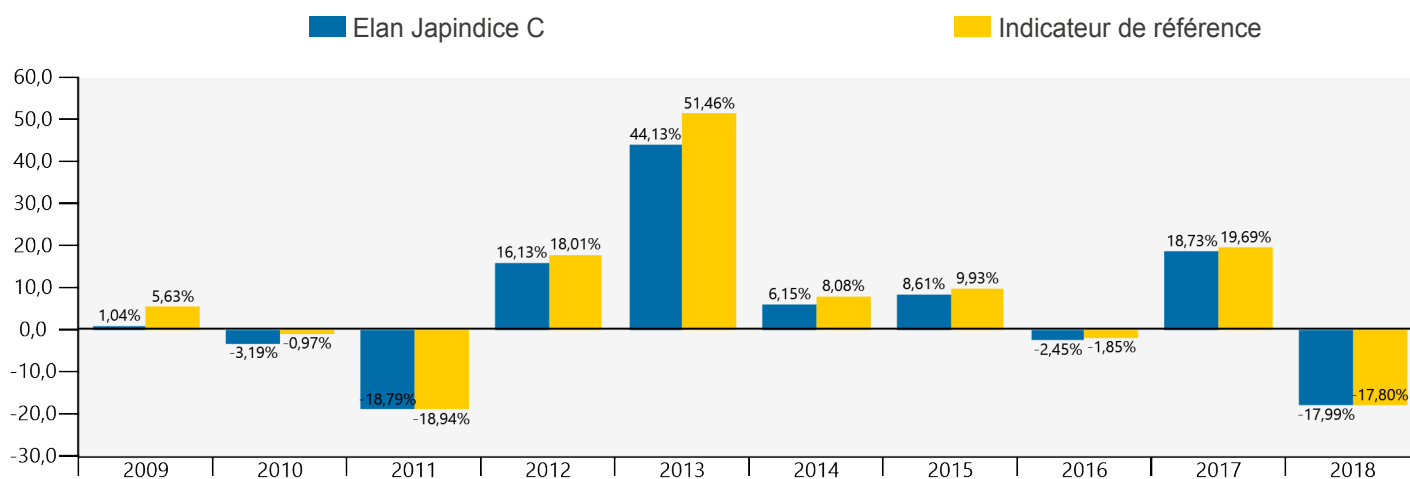
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de ce FIA, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Ce FIA a été créé en 2005.

La Part a été créée le 16/11/2005.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire du FIA est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.am.eu.rothschildandco.com

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FIA peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues

dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du FIA ou sur le site internet suivant : www.am.eu.rothschildandco.com

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08 février 2019.